



GUIDE DU REGISTRARIAT
Baccalauréat en ingénierie





Informations pour tous les étudiants › 4

Inscription
Journée d'accueil
Début des cours
Code de conduite

Informations pour les nouveaux arrivants au Canada › 6

Service aux étudiants de Polytechnique

- Atelier d'orientation pour les nouveaux arrivants au Canada

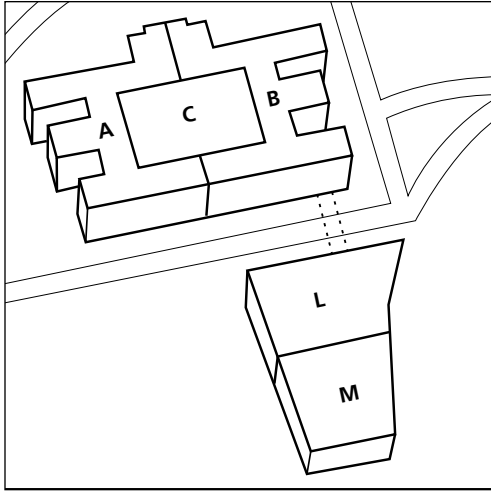
Registrariat

- Documents d'autorisations d'entrée de séjour obligatoires pour votre dossier étudiant
- Exonération du montant forfaitaire étranger aux frais de scolarité
- Activités d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau (AEEA)
- Assurance maladie
- Exemptions de la cotisation au régime d'assurance maladie
- Exemptions de la cotisation d'assurance maladie pour étudiants étrangers boursiers

Informations pour les résidents permanents et les Canadiens nés hors Québec › 10

Exemption du montant forfaitaire canadien

Coordonnées des services › 11



A, B, C : Pavillon principal
L : Pavillon Pierre-Lassonde
M : Pavillon Claudette-MacKay-Lassonde

Madame,
Monsieur,

Bienvenue à Polytechnique!

Vous avez choisi notre établissement pour y poursuivre vos études de génie et nous en sommes très fiers.

Nous mettons tout en œuvre pour faciliter votre arrivée et votre intégration. Ce petit guide a été conçu dans cet objectif. Vous y trouverez la liste des documents importants à vous procurer, les adresses Internet pour accéder à ces documents ou aux informations qui vous seront nécessaires, les dates clés de votre rentrée ainsi qu'une multitude de renseignements utiles au sujet de la vie sur le campus.

N'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone : 514 340-4724, ou par courriel : registraire@polymtl.ca, ou venez nous rencontrer au Registrariat (A-201). Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Bonne rentrée et bon succès à Polytechnique!

L'équipe du Registrariat

INFORMATIONS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

INSCRIPTION

Le paiement des droits de scolarité s'effectue en deux étapes.

1. Paiement de l'acompte pour confirmer votre inscription et vous réserver une place aux cours

À payer au plus tard aux dates suivantes :

- Automne > **16 août 2011**
- Hiver > **16 décembre 2011**
- Été > pas d'acompte à l'été

Après la date limite d'inscription, les choix de cours des étudiants non inscrits seront détruits sans possibilité d'être réactivés.

2. Paiement du solde des droits de scolarité et des droits divers

À payer au plus tard aux dates suivantes :

- Automne > **15 novembre 2011**
- Hiver > **15 mars 2012**
- Été > **15 juillet 2012**



ATTENTION :

Les frais couvrant le régime de soins de santé et dentaires de votre association étudiante seront automatiquement rajoutés à vos frais de scolarité lors du paiement du solde. Si vous le désirez, vous pouvez vous retirer avant les dates suivantes :

- Automne > **30 septembre 2011**
- Hiver et été > **31 janvier 2012**

Pour plus d'informations :
www.santeetudiante.com

Pour éviter les files d'attente, nous vous encourageons à utiliser le paiement en ligne via votre institution financière. Si vous vous présentez au Registrariat pour acquitter les droits de scolarité, seuls les chèques, les mandats, les cartes de débit ou de crédit seront acceptés.

Référez-vous au verso de l'avis de paiement pour les différentes modalités.

Informations détaillées sur les frais de scolarité : www.polymtl.ca/registrariat

JOURNÉE D'ACCUEIL

Journée d'information sur votre programme d'études, vos horaires de cours et le fonctionnement général de Polytechnique. Ne s'applique pas aux étudiants libres.

Lieu

Amphithéâtre C-631 (6^e étage), pavillon principal, à 9 h.

Dates

Automne : 23 et 24 août 2011 (selon votre programme).

Hiver : 6 janvier 2012 (tous les programmes).

Important

À la Journée d'accueil, apportez la convocation qui vous a été envoyée avec ce guide.

Informations supplémentaires en ligne :

www.polymtl.ca/rentree

DÉBUT DES COURS

Automne : **29 août 2011**

Hiver : **9 janvier 2012**

Été : **7 mai 2012**

CODE DE CONDUITE

Tous les étudiants de Polytechnique doivent prendre connaissance des politiques et règlements qui les concernent et s'engager à en respecter les conditions en signant le Code de conduite de l'étudiant.

Pour consulter les politiques et règlements de l'École, et obtenir le formulaire d'engagement : www.polymtl.ca/conduite

Remettre une copie signée au Registrariat avant le :

- › **30 septembre (automne)**
- › **31 janvier (hiver)**
- › **31 mai (été)**

INFORMATIONS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

SERVICE AUX ÉTUDIANTS DE POLYTECHNIQUE

ATELIER D'ORIENTATION POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

Vous devez obligatoirement assister à l'un des 4 ateliers d'orientation si vous êtes un étudiant qui arrive de l'étranger, quel que soit votre statut légal au Canada.

Automne 2011 : **Mercredi 17 août 2011, de 8 h 30 à 12 h 30** (salle C-631)
Lundi 22 août 2011, de 8 h 30 à 12 h 30 (salle C-631)
Vendredi 226 août 2011, de 8 h 30 à 12 h 30 (salle C-631)

Hiver 2012 : **Judi 5 janvier 2012, de 8 h 30 à 12 h 30**
D'autres séances seront ajoutées ultérieurement. Consultez notre site Web pour les connaître.

Été 2012 : **Dates à venir**

Inscription obligatoire sur le site Internet :

www.polymtl.ca/inter/etuvisi/INSCRIPTIONAUXJOURNeSDACCUEIL.php



IMPORTANT : ces ateliers ne remplacent en rien l'accueil des nouveaux étudiants au baccalauréat (convocation ci-jointe). Elle est un complément important à votre intégration en tant que nouvel étudiant.

REGISTRARIAT

DOCUMENTS D'AUTORISATIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR OBLIGATOIRES À VOTRE DOSSIER ÉTUDIANT

À déposer au Registrariat :

- › Copie valide de votre permis d'études
- › Copie valide de votre certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ou une exemption
- › S'il y a lieu, un visa d'entrée ou visa de transit

Des journées sont prévues pour que vous puissiez déposer ces documents :

Automne 2011 : Les 23 et 24 août à compter de 8 h, à la galerie Rolland (B-600.16)

Hiver 2012 : Le 6 janvier à compter de 8 h à la galerie Rolland (B-600.16)

À déposer au Registrariat au plus tard :

- › 30 septembre (automne)
- › 31 janvier (hiver)
- › 31 mai (été)

Informations disponibles à :

www.polymtl.ca/inter/etuvisi

SOYEZ PRÉVOYANT!

En plus du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), vous devez obtenir un permis d'études du gouvernement du Canada. Vous devez commencer les démarches d'obtention de votre permis dès que vous recevez votre CAQ ou la lettre confirmant que ce dernier a été émis. Il faut compter de 3 à 4 semaines pour l'obtention du CAQ. Les preuves de renouvellement doivent être déposées au Registrariat.

EXONÉRATION DU MONTANT FORFAITAIRE ÉTRANGER AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Faites la demande d'exonération auprès de l'organisme responsable de la gestion des exemptions selon votre pays d'origine. Votre dossier doit être accepté pour que vous puissiez bénéficier du taux québécois.

www.polymtl.ca/inter/etuvisi/aidefinanciere/exemption.php



Activité d'accueil à l'aéroport
Montréal-Trudeau du 5 août
au 3 septembre 2011

ACTIVITÉS D'ACCUEIL À L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU (AEEA)

Entre le 5 août et le 3 septembre 2011, de 10 h à minuit

Vous pouvez vous inscrire au service Accueil Plus et consulter les services d'accueil offerts à l'aéroport Montréal-Trudeau au site : www.accueilplus.ca

ASSURANCE MALADIE

Contractée par Polytechnique et **obligatoire pour tous les étudiants internationaux résidents temporaires**, sauf les ressortissants des pays ayant signé une entente de réciprocité avec le Québec (voir page suivante). Elle ne couvre que l'étudiant. Si ce dernier est accompagné de personnes à charge, veuillez vous référer à l'adresse :

www.polymtl.ca/inter/etuvisi/ASSURANCEMALADIE.php

AUTOMNE 2011 Frais Environ 924 \$ ajoutés aux frais de scolarité	HIVER 2012 Frais Environ 616 \$ ajoutés aux frais de scolarité
Période couverte 15 août 2011 au 31 août 2012	Période couverte 15 décembre 2011 au 31 août 2012
Couvre Frais médicaux et hospitaliers, médicaments sur ordonnance	
Ne couvre pas Soins dentaires, lunettes	
Le Registrariat distribuera les cartes personnalisées d'adhésion au programme d'assurance santé; surveillez votre courrier électronique qui vous invitera à vous présenter au A-201 pour récupérer votre carte. Si vous devez vous présenter dans une clinique ou à l'hôpital avant de recevoir votre carte, le Registrariat (A-201) émettra une attestation provisoire.	

EXEMPTIONS DE LA COTISATION AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Ententes de réciprocité avec certains pays (voir tableau ci-dessous) pour l'obtention de la carte d'assurance maladie du Québec. Selon votre pays de provenance, présentez-vous au bureau de la Régie d'assurance maladie du Québec avec le formulaire correspondant.

Entente de réciprocité pour les ressortissants de :	Formulaire :
Belgique	BE/QUE-128
Danemark	Que-Dan4
Finlande	SF-Q4
France	SE-401-Q-102 ou SE-401-Q-106
Grèce	KEMIIIEK–EΛΛΑΣ 6
Luxembourg	Lux-Que4
Norvège	Certificat du Bureau national de sécurité sociale pour la sécurité sociale à l'étranger
Portugal	Communiquer avec le Bureau de la sécurité sociale au Portugal pour obtenir le document requis
Suède	Certificat pour la sécurité sociale à l'étranger du Bureau national de la sécurité sociale

EXEMPTIONS DE LA COTISATION D'ASSURANCE MALADIE POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS BOURSIERS

Si votre bourse inclut une couverture médicale, le faire préciser sur votre attestation de bourse et présenter la preuve de couverture médicale au Registrariat avant le :

- › 30 septembre (automne)
- › 31 janvier (hiver)
- › 31 mai (été)

POUR S'INFORMER AUPRÈS DE LA RÉGIE D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Montréal : 514 864-3411

Québec : 418 646-4636

Ailleurs au Québec : 1-800-561-9749

www.ramq.gouv.qc.ca

INFORMATIONS POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS ET LES CANADIENS NÉS HORS QUÉBEC

EXEMPTION DU MONTANT FORFAITAIRE CANADIEN

Le gouvernement du Québec oblige les universités québécoises à appliquer des droits de scolarité majorés pour tous les citoyens canadiens ou résidents permanents, nés hors Québec et réputés « non-résidents du Québec ».

Ainsi les étudiants réputés «non-résidents du Québec» devront payer les droits de scolarité québécois plus un montant forfaitaire.

Un étudiant peut être exempté de ces frais s'il présente les pièces mentionnées dans le formulaire « Attestation de résidence au Québec ».

Seuls les étudiants qui auront fourni la preuve qu'ils sont admissibles au statut de « résident du Québec » pourront être exemptés des frais canadiens.

Le changement de statut ne s'applique qu'à partir du trimestre où les documents sont transmis au Registrariat (A-201), sans effet rétroactif pour les trimestres antérieurs.

Information supplémentaires :

www.polymtl.ca/registrariat/frais/index.php

www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/Politique_canadiens_non-residents_du_quebec-2007.pdf

COORDONNÉES DES SERVICES

DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES AU SUJET :

- De l'admission, des attestations, des équivalences, des choix de cours, des bulletins, de l'émission des diplômes, des droits de scolarité, des règlements, etc.
 - > **Communiquez avec le Registrariat :**
514 340-4724, www.polymtl.ca/registrariat
registraire@polymtl.ca
- De l'encadrement, des aides financières et des bourses, des services aux nouveaux arrivants au Canada, des programmes d'échanges, des ateliers de gestion du temps, de l'orientation et du soutien psychologique, etc.
 - > **Communiquez avec le Service aux étudiants de Polytechnique (SEP) :**
514 340-4843, www.polymtl.ca/sep
sep@polymtl.ca
- Des nombreuses activités de la vie étudiante, de l'assurance collective de soins de santé et dentaires, etc.
 - > **Communiquez avec l'Association des Étudiants de Polytechnique (AEP) :**
514 340-4747 poste 0, local C-215, www.aep.polymtl.ca
aep@aep.polymtl.ca

Mais surtout, pour tout savoir sur la rentrée 2011-2012 : www.polymtl.ca/rentree



ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Campus de l'Université de Montréal
2500, Chemin de Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

C.P. 6079, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3A7

Téléphone : 514 340-4711

www.polymtl.ca

